

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 8

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE LIGNE DE TRESORERIE 2009**

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire en matière de ligne de trésorerie ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2008, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 30/12/2008, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2009 ;

Le Maire a décidé le 11 septembre 2009

Pour faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Centre France un contrat de ligne de trésorerie, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 16 000 000 €;
- Durée : 12 mois à compter du 22 septembre 2009 ;
- Index : T4M ;
- Marge : 0.70 % ;
- Base de calcul des intérêts : nombre de jours exact / nombre de jour exact ;
- Décompte mensuel des intérêts ;
- Paiement trimestriel des intérêts ;
- Commission d'engagement de 0.03 % du montant du contrat.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 novembre 2009
Pour le Maire, Et par délégation,
L'Adjoint

Alain BARDOT